

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/47

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Grégory VAIZAND, Maire.

Date de convocation : 12 mai 2026		Présents : BERDAGUE Patrick, BENMERIDJA Marie Claude, BIZOUERNE Louis, CARDON Barbara, COLLANGES André, CROZIER Alain, DALLERY Anne-Marie, GODARD-PERRIN Marion, LABONNE-NOLLET Laurie, LAROCHE Daniel, LAVENIR Christian, PASQUIER Caroline, POISEUIL Pascale, PONCIN Thierry, ROY Eva, VAIZAND Grégory, VIOLET Benoît
Nombre de Membres en exercice :	19	
Nombre de Membres présents :	17	
Nombre de suffrages exprimés :	17	
Votes Pour :	17	Procurations :
Votes blancs	0	Excusé : BONNETAIN Maël
Abstentions :	0	Absent : FAUCHON Baptiste

Le secrétariat a été assuré par : Caroline PASQUIER

Objet : Tarifs de locations de deux logements communaux pour l'accueil de maîtres-nageurs

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune dispose de deux biens vacants qui peuvent être mis à la disposition de maîtres-nageurs. En effet, la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne (CCBSB), en charge de la gestion des piscines intercommunales, procède comme chaque année au recrutement de maîtres-nageurs pour la période estivale.

Afin de faciliter l'accueil de ces professionnels, la CCBSB sollicite de la commune la location de ces logements à savoir une maison située rue de la Planchette ainsi qu'un logement de type F3 au Centre administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant du loyer de la maison sise rue de la Planchette à 350€ (trois cent cinquante euros) par mois hors charges et celui du F3 à 250€ (deux-cent cinquante euros) par mois hors charges ;
- **RAPPELLE** que Monsieur le Maire a d'ores et déjà délégué pour signer tous les documents relatifs à cette location.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

21/05/2026

Publié sur le site internet le 21/05/2026

Acte contresigné le

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, G. VAIZAND




Le/La secrétaire de séance,



D2026/99

GV